

PROCES-VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

Séance du 20 mars 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	19	23

Vote
A l'unanimité
Pour : 00
Contre : 00
Abstention : 00

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2025 le 20 mars à 18 h 30, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 11 mars 2025

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, MERIOT Nathalie, MM : GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, LAUVERGEAT Patrice, LEGNIER François, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice, TAILLANDIER Michel, VILLALDEA-AVILA Rafaël

Suppléant(s) : Mme LOZACH-SIRET Collette (de M. HERAULT Michel), M. ETIELLE Jean-Claude (de M. MAURICEAU Christophe), M. LABLANCHE Francis (de Mme SAUGET Nicole)

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BODIN Olivier à M. VAN REMOORTERE Éric, M. CHABANCE Fabrice à M. NORMAND Franck, Mme CIRRE Marie-Line à M. LAUVERGEAT Patrice, M. JOLY Sylvain à M. GONTHIER Gilles

Excusés : M. BONNET Michel, Mme LAINEZ Sylvie, Mme LE GRANDIC Patricia, Mme MALLET Armelle

Absent(s) : M. AUDEBERT Éric, M. METIVIER Philippe, M. MNICH Pascal

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud

Table des matières

1- Environnement économique et Loi de Finances pour 2025 (annexe)	3
2- Résultats prévisionnels de l'exercice 2024.....	3
3- Données financières rétrospectives du SICTOM	5
4- Evolution de la TEOM 2019-2024.....	5
5- Evolution de l'endettement durant les 5 dernières années.....	5
6- Projection sur le budget 2025	6
61- Recettes de fonctionnement.....	6
611- Fiscalité.....	6
612- Evolution des recettes liées aux contrats en cours	8
62- Dépenses de fonctionnement.....	9
621- Evolution de la masse salariale	9
63- Dépenses d'investissement.....	13
631- Matériels	13
632- Véhicules	13
633- Travaux.....	13
64- Recettes d'investissement	13
65- Tableau récapitulatif de la projection du budget 2025 :.....	14

Débat des Orientations budgétaires DOB du 20/03/2025

1- Environnement économique et Loi de Finances pour 2025 (annexe)

La banque postale autorise la reprise de son document « Débat d'Orientations Budgétaires 2025 » dans lequel figure une analyse de l'environnement macro-économique, une synthèse des principales mesures concernant les collectivités locales prévues par la LFI 2025 Ce document est joint au présent Rapport d'Orientations Budgétaires.

2- Résultats prévisionnels de l'exercice 2024

Etude du résultat 2024									
BUDGET PRICIPAL			DEPENSES		RECETTES				
2024	FONC	(A)	5 168 933,02 €	(G)	5 720 461,81	551 528,79			
	INVT	(B)	620 325,80	(H)	1 104 102,97	483 777,17			1 035 305,96
+									
REPORT	FONC	(C)	0,00	(I)	658 348,29	658 348,29			
	INV	(D)	0,00	(J)	169 514,55	169 514,55			827 862,84
=									
TOTAL	A+B+C	+D	5 789 258,82	G+H+I	+J	7 652 427,62			
RESTES A REALISER 2024 A REPORTER EN 2025	FONCT	(E)	0,00	(K)	0,00	0,00			
	INV	(F)	701 688,00	(L)	0,00				
	TOTAL DES RAR	E+F	701 688,00	K+L	0,00	-701 688,00			-701 688,00
RESULTAT CUMULE	FONC	A+C+E	5 168 933,02	G+I+K	6 378 810,10	1 209 877,08			
	INVES	B+D+F	1 322 013,80	H+J+L	1 273 617,52	-48 396,28			
	TOTAL CUMUL E	A+B+C +D+E+ F	6 490 946,82	G+H+I +J+K+ L	7 652 427,62				
			2023	2024					
			<u>749 559,50</u>	<u>1 161 480,80</u>					

RAR DI

Site internet	2 880,00 €
Remorques	46 080,00 €
Deux BOM	652 728,00 €
	701 688,00 €

CA 2024

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 238 903,99 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	3 788,50 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 469 398,71 €	70 PRODUITS DES SERVICES	964 224,59 €
014 ATTENUATION DES PRODUITS	0,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	4 109 085,00 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	9 727,23 €	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	559 234,81 €
66 CHARGES FINANCIERES	49 583,80 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	95,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	36,58 €
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS		77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	28 500,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES			
042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)	399 636,89 €	042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux	41 979,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	0,00 €		
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00 €	R 002 Exédent de fonctionnement cumulé	
TOTAL	5 167 250,62 €		5 706 943,48 €

SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	10222 FCTVA	9 466,08 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	1068 AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL DE FON	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	386 974,35 €	13 SUBVENTIONS	0,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	16 EMPRUNT	695 000,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dont rbst du capital)	191 372,45 €		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEME	0,00 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	040 OO DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (ARMOR	371 136,89 €
040 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régie)	41 979,00 €		
041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
		001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF D'INVESTISSEME	0,00 €
RAR	0,00 €	RAR	0,00 €
TOTAL	620 325,80 €		1 075 602,97 €

Marge nette 2024

DRF	4 767 613,73 €
RFR	5 664 964,48 €
Marge Brute	897 350,75 €
K emprunt	191 372,45 €
Marge nette	705 978,30 €

3- Données financières rétrospectives du SICTOM

Evolution des résultats cumulés :

2020	2021	2022	2023	2024
-970 115,68€	-660 802,84€	-225 936,22€	749 559,49€	1 161 480,80€

4- Evolution de la TEOM 2019-2024

		VOTE SICTOM	DECISION PREFET	DECISION PREFET	VOTE SICTOM	VOTE SICTOM
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Evolution du produit de la TEOM		1,44%	22,26%	30,59%	-0,94%	-6.72%
Habitants			21 768	21 703	21 607	21 439
Montant / Habitant			158,03	206,99	205,95	191.51
Total TEOM en €	2 773 800	2 813 634	3 440 038	4 492 344	4 450 054	4 105 890
TEOM SICTOM / CCCB	1 271 756	1 289 554	1 577 989	2 063 147		
Versement FerCher	1 502 044	1 524 080	1 862 049	2 429 197		
Dont TEOM perçue par FerCher	1 473 150	1 500 054	1 580 980	2 054 769		
Dont Contribution FerCher sur son budget général	28 894	24 026	281 069	374 428		

5- Evolution de l'endettement durant les 5 dernières années.

Année	Capital remboursé	Capital Emprunté	Capital restant dû au 31/12	
2019	366 350,21 €	200 000,00 €	2 729 393,85 €	Investissement 2019
2020	347 629,46 €	0,00 €	2 381 764,39 €	
2021	351 745,29 €	0,00 €	2 030 019,10 €	
2022	244 852,63 €	0,00 €	1 785 166,47 €	
2023	205 271,10 €	0,00 €	1 579 895,37 €	
2024	191 372,45 €	695 000,00 €	1 539 522,92 €	
2025	200 747,19 €	0,00 €	1 882 775,73 €	1 Chariot élévateur
2026	294 595,56 €	0,00 €	1 588 180,17 €	2 BOM
2027	220 483,41 €		1 367 696,76 €	

Emprunt acquisition du centre de tri dernière échéance 20/04/2024

L'ensemble des emprunts du syndicat est recensé en annexe.

Précisions :

8 emprunts sont à taux fixes.

3 sont indexés sur l'Euribor 3 mois.

Un emprunt est indexé sur le taux du Livret A.

Lignes de trésorerie

Le SICTOM N'a plus de ligne de trésorerie depuis le 30/11/2023

En conclusion :

L'année 2024 s'est soldée par un marché CCPI reconduit en novembre pour deux ans (4 lots). Depuis juillet, les nouveaux tarifs étaient cependant appliqués par avenant. Ce marché ayant été revu à la hausse pour les postes qui avaient été depuis des années déficitaires. Deux Bennes à Ordures Ménagères (BOM) ont été commandées (livraison mars 2025) et un Chariot élévateur a été acquis. Du point de vue réglementaire, les désordres sur le CET de Paudy, sont presque tous réglés. Les études permettant de rattraper le retard des déclarations sur les déchetteries et l'incinérateur sont en cours de traitement. Le SICTOM va donc devoir maintenant s'attacher à continuer à rénover sa flotte de véhicules, identifier les besoins de mises aux normes de ses déchetteries et prévoir les éventuels changements de stratégie concernant la collecte des déchets en porte à porte en équipant les usagers des bacs. C'est en ce sens qu'une étude sur la tarification incitative est en cours. Le SICTOM a également été lauréat d'un appel à projet collecte CITEO pour un montant de 180 000€ afin de l'aider à faire l'acquisition des bacs de collecte emballages.

6- Projection sur le budget 2025

61- Recettes de fonctionnement

611- Fiscalité

Pour mémoire

Depuis 2023, le syndicat prélève la TEOM sur l'ensemble de son territoire réparti en 5 zones.

Zone 1 : Neuvy Pailloux – Saint Florentin – Vatan
Zone 2 : Ambrault – Lizeray – Luçay le Libre – Chouday – Brives – Liniez – Pruniers – Sainte-Fauste – Condé – Meunet Planches – La- Chapelle-Saint-Laurian – Saint valentin – Ménétréols-sous-Vatan – Saint-Aoustrille – Saint-Pierre-de-Jard.
Zone 3 : Buxeuil – Fontenay – Giroux – Reboursin – Saint-Aubin – Thizay – Bommiers – Vouillon – La Champenoise – Meunet-sur-Vatan – Guilly – Aize.
Zone 4 : Saint-Florent-sur-Cher
Zone 5 : Civray – Lunery – Mareuil-sur-Arnon – Plou – Primelles – Saint-Caprais – Saugy – Villeneuve-sur-Cher.

Le produit constant attendu avant orientation budgétaire, se situe comme suit : 4 234 406,34 €

Produit attendu avec ancien taux							
FERCHER				CCCB			
Bases 2025	Zone	Taux actuel	Produit	Bases 2025	Zone	Taux actuel	Produit
3 885 376	4	21,50%	835 355,84 €	4 252 997	1	17,79%	756 608,17 €
6 619 845	5	21,50%	1 423 266,68 €	2 919 064	2	24,77%	723 052,15 €
				1 568 522	3	31,63%	496 123,51 €
10 505 221	Moy	21,50%	2 258 622,52 €	8 740 583	Moy	22,60%	1 975 783,83 €

L'hypothèse budgétaire retenue à ce stade est la suivante :

Au regard du résultat 2024, il est proposé de réduire l'apport prévisionnel de la TEOM de 284 000€.

La possibilité de réduction de la TEOM est en lien avec le résultat 2024 qui est à hauteur de 1 161 480,80€ et la marge nette 2024 de 705 978,30 €.

La prévision de réduction du montant de la fiscalité de 284 000€ permettra donc de neutraliser l'augmentation automatique liée aux bases estimées à hauteur de 128 516€ et engendrera une baisse des taux permettant de réduire la TEOM d'environ 155 484€.

Le besoin estimé à **3 950 406,35 €** permettrait de définir les taux suivants pour l'année 2025 :

Produit attendu avec nouveau taux							
FERCHER				CCCB			
Bases 2025	Zone	FerCher	Produit	Bases 2025	Zone	CCCB	Produit
3 885 376	4	20,20%	784 964,23 €	4 252 997	1	16,46%	700 027,93 €
6 619 845	5	20,20%	1 337 410,21 €	2 919 064	2	22,92%	668 981,28 €
				1 568 522	3	29,26%	459 022,69 €
10 505 221	Moy	20,20%	2 122 374,45 €	8 740 583	Moy	20,91%	1 828 031,90 €

Afin d'obtenir une vision d'ensemble et ainsi pouvoir comparer, vous retrouverez dans ce tableau l'évolution du produit de la TEOM de 2019 à 2024, auquel s'ajoute la prévision 2025. Nous retrouvons les deux fortes hausses décidées par M. le préfet par suite des recommandations de la CRC (2021 et 2022) puis l'amorce de la baisse en 2023, confortée en 2024 et 2025.

		VOTE SICTOM	DECISION PREFET	DECISION PREFET	VOTE SICTOM	VOTE SICTOM	Proposition
	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
A- Evolution du produit de la TEOM		1,44%	22,26%	30,59%	-0,94%	-7,95%	-3,79%
B- Habitants			21 768	21 703	21 607	21 439	21 353
C- Montant / Habitant (D/B) en €			158,03€	206,99€	205,95€	191,51€	185,00€
D- Total TEOM en €	2 773 800 €	2 813 634€	3 440 038€	4 492 344€	4 450 054€	4 105 890€	3 950 406€
TEOM SICTOM / CCCB	1 271 756	1 289 554	1 577 989	2 063 147			
Versement FerCher	1 502 044	1 524 080	1 862 049	2 429 197			
Dont TEOM perçue par FerCher	1 473 150	1 500 054	1 580 980	2 054 769			
Dont Contribution FerCher sur son budget général	28 894	24 026	281 069	374 428			

Il semble important de rappeler que l'année 2023 avait vu une forte augmentation des bases en lien avec l'inflation galopante (7.1% nationale).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025 <i>(prev)</i>
	15 700 319	16 112 446	16 736 931	17 888 660	18 629 045	19 245 804
Evolution des bases		2,62%	3,88%	6,88%	4,14%	3.31%

Pour mémoire, la baisse des taux 2023, correspondant à une baisse du montant de la TEOM d'environ 350 000€, a dû malheureusement passer inaperçue pour les usagers de l'Indre (baisse du taux de - 6.76%) car elle était presque imperceptible sur la feuille d'impôt et a dû laisser un goût amer aux usagers du Cher puisque couplée à une augmentation (hausse du taux +9.16%) du fait que la communauté de communes FERCHER n'a plus abondé au budget du SICTOM à partir du 01/01/2023.

Pour mémoire de la CC FERCHER votait ses propres taux qui étaient bien souvent en décalage avec l'appel de fond du SICTOM. La CC FERCHER était donc dans l'obligation de compenser par son budget général. Cette situation a cessé en 2023, par suite de la demande de la CC FERCHER qui souhaitait que les taux soient votés par le SICTOM pour l'ensemble des 5 zones. Il est important de noter que l'apport de la CC de FERCHER a permis un traitement égalitaire de l'ensemble des administrés du SICTOM puisque cet apport venait en complément de la TEOM perçue sur les usagers du Cher.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<i>Dont Contribution FerCher sur son budget général</i>	28 894€	24 026€	281 069€	374 428€	0€	0€

Vous trouverez ci-dessous, un tableau reprenant l'évolution des taux par zones de 2020 à 2024, complété par l'orientation 2025.

	2020	2021	Evolution 2021/2020	2022	Evolution 2022/2021	Cumul décision préfet	2023	Evolution 2023/2022	2024	Evolution 2024/2023	Prévisionnel 2025
Zone 1 :	14,19%	17,21%	21,28%	21,57%	25,33%	46,62%	20,11%	-6,77%	17,79%	-11,53%	16.46%
Zone 2 :	19,68%	23,96%	21,75%	30,03%	25,33%	47,08%	28,00%	-6,76%	24,77%	-11,53%	22.92%
Zone 3 :	25,14%	30,59%	21,68%	38,34%	25,34%	47,01%	35,75%	-6,76%	31,63%	-11,53%	29.26%
Zone 4 :	17,90%	20,94%	16,98%	22,26%	6,30%	23,29%	24,30%	9,16%	21,50%	-11,50%	20.20%
Zone 5 :	17,90%	20,94%	16,98%	22,26%	6,30%	23,29%	24,30%	9,16%	21,50%	-11,50%	20.20%

612- Evolution des recettes liées aux contrats en cours

Le budget 2025 tient compte du fait que plusieurs marchés sont arrivés à échéance au 31/12/2024 et n'ont pas été renouvelés. Il tient compte également de la reconduite du marché de la CCPI, sans la gestion des DTQD (huiles, etc..), sans être sous-traitant de la COVED pour les OMR et sans perdre d'argent sur le traitement du tout-venant CCPI.

Compte	2024	Libellé	type de déchets ou N° de lot	Tonnage ou colonnes	Prix unitaire	Estimation	
70688	6 938,10 €	C.C. Cœur de Berry				0,00 €	
	1 687,40 €	C.C. Vierzon Sologne Berry				0,00 €	
	14 438,75 €	COCOREL	Verre	258	56,67 €	14 620,86 €	
	3 085,25 €	C.C. Val de Bouzanne	Carton	74	35,03 €	2 592,22 €	
	55 889,60 €	SUEZ ORGANIQUE (Vœu CR)		40	256,44 €	2 564,40 €	3 mois
		SUEZ ORGANIQUE (Orville CR)		50	334,48 €	4 181,00 €	3 mois
		SUEZ ORGANIQUE (Velles CR)				0,00 €	0 mois
		SUEZ ORGANIQUE (St Florentin Solo)		60	239,71 €	3 595,65 €	3 mois
		SUEZ ORGANIQUE (Vœu Solo)				0,00 €	0 mois
		SUEZ ORGANIQUE (Velles Solo)				0,00 €	0 mois
		SUEZ EAU France (Collecte OM et Emb)		12	187,50 €	562,50 €	3 mois
	101 777,46 €	Clients Pro	Tt Venant, Végétaux, Gravats, DTQD	400		100 000,00 €	
	11 888,76 €	Société des Ateliers LOUIS VUITTON				8 123,40 €	
	485 460,18 €	C.C.P.I	Déchets verts	Lot3 CCPI Végétaux et bois		50 563,48 €	479 246,50 €
		C.C.P.I	Bois A et B	Lot3 CCPI Végétaux et bois		8 027,19 €	
		C.C.P.I	Lot 1OMR	2 300	50,16 €	115 368,00 €	
		C.C.P.I	Lot 2 Emb	1 700	69,28 €	117 776,00 €	
		C.C.P.I.	Lot 3 Déchetteries (Transports) y compris transport vers exutoire			146 104,73 €	
		C.C.P.I.	Lot 4 Verres	1 490	27,79 €	41 407,10 €	
	22 000,00 €	RWE				0,00 €	
	34 606,29 €	COVED				0,00 €	
	737 771,79 €					615 486,53 €	

62- Dépenses de fonctionnement

621- Evolution de la masse salariale

La masse salariale représentant 30.8% de la dépense réelle en 2024, il convient de présenter les évolutions prévues dans le budget 2025.

Au 1er janvier 2025 est composé 3 services, avec 3 responsables : le service administratif, le service déchetterie et valorisation des déchets. Le service de la collecte des Ordures Ménagères et le service transport sont sous la responsabilité d'un chef de service.

Les 3 services seront en relation directe avec le chef de projet conduite du changement qui est présent au SICTOM 9 h par semaine. Ce temps sera transformé à 15/35^{ème} par voie de mise à disposition à compter du mois d'avril 2025.

012-Charges de personnel et frais assimilés	1 620 600,00	1 469 398,71	1 603 862,89
6216 - Personnel affecté par le FGP de rattachement			31 000,00 €
6218 autres personnels extérieures	200 000,00 €	108 913,16 €	195 300,00 €
6332-Cotisations versées au F.N.A.L.	4 000,00 €	995,62 €	758,88 €
6333- Participation des employeurs à la formation pro continue			
6336-Cotisations CNFPT et Centres de gestion	17 700,00 €	16 920,69 €	17 454,15 €
6338-Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	2 400,00 €	2 255,73 €	2 276,63 €
64111-Rémunération principale titulaires	706 200,00 €	684 395,23 €	664 820,31 €
64112- Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	6 800,00 €	5 907,00 €	4 855,56 €
64118- Autres indemnités	157 650,00 €	135 998,60 €	143 568,88 €
64131-Personnls non titulaires	88 900,00 €	97 499,39 €	107 777,53 €
64132 - Supplément familial de traitement et indemnité de résidence	2 450,00 €	2 355,96 €	2 355,96 €
64138- Autres indemnités	16 300,00 €	12 109,16 €	8 647,66 €
64162 - Emploi d'avenir			
6431 - Personnel pris en charge		1 314,40 €	0,00 €
6451-Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	137 500,00 €	126 881,36 €	137 604,62 €
6453-Cotisations aux caisses de retraite	218 300,00 €	212 671,33 €	231 453,38 €
6454-Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	3 700,00 €	3 897,20 €	4 635,43 €
6455-Cotisations pour assurance du personnel	50 000,00 €	49 316,13 €	33 590,65 €
6456-Versement au F.N.C du supplément familial	3 000,00 €	1 827,00 €	2 000,00 €
6458-Cotisations aux autres organismes sociaux	2 700,00 €	2 544,00 €	2 503,65 €
64731- Versées directement			
6474- Versement aux autres œuvres sociales			7 548,00 €
6475-Médecine du travail, pharmacie	1 000,00 €	1 320,00 €	3 311,60 €
6478-Autres charges sociales diverses			
6488-Autres charges	2 000,00 €	2 276,75 €	2 400,00 €

Trois points majeurs viennent impacter la prévision sur ce chapitre :

- La mutation des agents en surnombre au CDG36 (+ 50% sur le brut)
- La mise à disposition d'un DGS à 40%
- L'augmentation des cotisations retraite + 3% par an pendant 4 ans

Les effectifs permanents, au 1er janvier 2025 se décomposent de la façon suivante :

Catégorie	Grade	Total
C	Agent de maîtrise	1
C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1

C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	3
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	0
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	4
C	Adjoint technique	22
	Total	31

.622- Evolution des charges à caractère générales

- Des travaux de mise aux normes et de sécurité seront réalisés sur les déchetteries sur la partie fonctionnement (protections métalliques).
- Pas d'acquisition de composteurs prévue cette année, il reste 555 composteurs
- TGAP : Une augmentation de 5€ / tonnes a été prévue à compter du mois de septembre (estimatif)
- L'augmentation de 5€/tonne concernant le tri des emballages par le SYTOM a été prise en compte. $1250 \text{ tonnes} \times 5\text{€} = 6\,250\text{€}$
- Le coût du gasoil a été modélisé sur une référence de 2€ le litre

Evolution des tonnages entre 2023 et 2024

	2023	2024	
OMR	3 228	2 926	-9,36%
EMBALLAGES	1 035	1 179	13,95%
Tout Venant	2 211	1 930	-12,71%
Gravât	2 393	2 061	-13,87%
Végétaux	2 239	2 725	21,71%
Bois	450	494	9,78%
Verres	842	839	-0,36%

Prévision 2025

Compte 611 - Traitement des déchets	Prise en compte dans le budget 2025
	Hypothèses évolution tonnage
OMR - Traitement	-6,00%
Emballages	6,00%
Tout venant - Traitement	0,00%
Gravats	0,00%
Végétaux	0,00%
Bois	0,00%
Verre - Pas de traitement	

Pour information, voici les prévisions pour les postes concernant les prestataires

Prestataires	Total	
La collecte médicale	400,00 €	Radio etc..
Brel dératisation	2 400,00 €	
Simpliciti	3 500,00 €	Tracking camions
AEP	98 640€	Produit spécifiques (huiles, etc..)
Indre Environnement	112 687,40 €	Végétaux
Indre Environnement	40 310,40 €	Bois (A et B)
SYTOM Châteauroux	281 286,90 €	Tri Emballages
SYTOM Châteauroux	1 200,00 €	Caractérisation
Suez (Gournay)	608 457,20 €	Traitement
Suez (Gournay)	192 102,52 €	TGAP 7 mois
Suez (Gournay)	147 771,17 €	TGAP 5 mois (+5€)
Total	1 488 755,58 €	

M. Le 2nd vice-président prend la parole pour rappeler que la société AEP est exclusivement responsable de la facturation des prestations et que l'ensemble des autres aspects liés à la gestion des déchets est pris en charge par un autre prestataire. Il soulève ensuite la question du rendez-vous récent avec la société AEP et demande si le prix de la prestation a été abordé au cours de cette rencontre.

Il est précisé que le rendez-vous avec la société AEP a principalement porté sur la demande d'augmenter le nombre de passages afin de réduire le stock de déchets. L'idée étant de trouver une solution pour éviter l'accumulation des déchets dans les points de collecte. Toutefois, il est noté que ce point aurait dû être abordé en réunion de bureau dans un premier temps, afin de mieux évaluer les solutions possibles avant de discuter directement avec le prestataire.

Il est indiqué que cette question aurait dû être abordé lors des réunions de bureau afin de définir clairement les actions à mettre en place, et ensuite aborder le sujet avec la société AEP, notamment en ce qui concerne la tarification.

Le tableau suivant reprend les prévisions concernant les locations de véhicule

Prestataires	Service	Total	Observation
Chariot Yale manu 18	QDT Bas	6 700€	
Chariot Yale manu 18	QDT Haut	10 600€	
GQ 224 PS	Transport	40 800€	Ampliroll
GG 941 XL	Transport	28 920€	Ampliroll
FG 705 CR	Transport	39 800€	Ampliroll + Grue
EX 627 MG	Collecte	63 360€	BOM
EF-055	Collecte	22 176€	Prévision 4 mois en attente livraison des BOM
Total		212 356€	

63- Dépenses d'investissement

631- Matériels

Comptes	Les montants sont TTC	Proposition
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	3 Caissons 30m3	22 000,00 €
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	Fauteuils bureaux	2 000,00 €
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	Changement portes hangar haut	12 000,00 €
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	Modification alarme site bas	10 000,00 €
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	Passage en LED cours	10 000,00 €
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	Balayeuse adaptable manitou	10 000,00 €
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	Méga Block	8 000,00 €
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	Bacs - Equipement phase 1	330 000,00 €
2158-Autres installations, matériel et outillage technique	Mise en place BACS points de regroupement + remplacement de BACS	36 000,00 €

632- Véhicules

21828-Matériel de transport	Camion Grue 26 T	330 000,00 €	
21828-Matériel de transport	2 Systèmes RFID	29 000,00 €	En cas de décision de passage à la TI

633- Travaux

2128- Autres agencements et aménagements de terrains	Réfection toiture Siège	30 000,00 €
--	-------------------------	-------------

64- Recettes d'investissement

Emprunt	20 300,00 €
---------	-------------

Un emprunt a été positionné en attente de la subvention de l'ADEME en cas d'acquisition des deux systèmes RFID

Le FCTVA est estimé à 57 465,69€ (en lien avec les investissements 2024)

65- Tableau récapitulatif de la projection du budget 2025 :

SECTION FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		COMP BUDGET	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	3 958 748,24 €	013 ATTENUATION DE CHARGES	30 000,00 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 603 862,89 €	70 PRODUITS DES SERVICES	810 103,50 €
014 ATTENUATION DES PRODUITS	0,00 €	73 IMPOTS ET TAXES	3 950 406,34 €
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	32 623,04 €	74 DOTATIONS SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	560 000,00 €
66 CHARGES FINANCIERES	43 774,97 €	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,00 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000,00 €	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00 €
DRF	5 648 009,14 €		
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS	0,00 €	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00 €
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	RRF	5 350 509,84 €
042 OO TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (AMORTISSEMENTS)	340 643,06 €	042 OO TRANFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régle)	41 979,00 €
023 VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	613 713,72 €		
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT CUMULE	0,00 €	R 002 Exédent de fonctionnement cumulé	1 209 877,08 €
TOTAL	6 602 365,92 €		6 602 365,92 €
			0,00 €
SECTION INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	10222 FCTVA	57 465,69 €
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00 €	1068 AFFECTATION DU RESULTAT GLOBAL DE FONCT	0,00 €
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	831 000,00 €	13 SUBVENTIONS	90 000,00 €
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00 €	16 EMPRUNT	20 300,00 €
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (dont rbst du capital)	200 747,19 €		
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00 €	021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	613 713,72 €
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00 €	040 OO DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	340 643,06 €
040 OO TRANFERTS ENTRE SECTIONS (dont travaux en régle)	41 979,00 €		
041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €	041 OO OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00 €
		001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF D'INVESTISSEMENT	653 291,72 €
RAR	701 688,00 €	RAR	0,00 €
TOTAL	1 775 414,19 €		1 775 414,19 €
TOTAL BUDGET	8 377 780,11 €		8 377 780,11 €

Délibération

Vu le CGCT

Vu les statuts du SICTOM

Après avoir présenté les documents annexés à la présente délibération, M. le Président demande au Comité Syndical de prendre acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire lors de sa séance du 20/03/2025 :

- Le comité syndical **prend** de la communication du rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2025, tel qu'annexé à la présente délibération

- Le comité syndical **prend acte** de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2025

Présentation de la répartition des bacs pour la période allant de 2025 à 2027

Lors du comité syndical, il est présenté le tableau des prévisions des dotations de bacs pour les années 2025 à 2027. Cette projection inclut les quantités et les répartitions envisagées pour chaque commune.

Il est proposé d'envoyer ce tableau aux mairies afin de recueillir leurs avis sur ces prévisions.

Les délégués soulignent qu'il est important de transmettre cette information aux mairies pour leur permettre de prendre connaissance des prévisions. Cependant, ils précisent que la dotation des bacs, telle qu'elle est présentée dans le tableau ne sera pas modifiée, malgré les retours qui pourraient être reçus.

Le Président

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud



